Association amicale des Résidents et amis de Saint-Quay-Portrieux

BULLETIN N°4 - Juillet 2004

LE MOT DU PRESIDENT

« Un pour un »

L'amicale rassemble plus de 70 membres à ce jour.
La première Assemblée Générale tenue en avril dernier a représenté plus de 50 membres présents ou ayant donné leur pouvoir. Le comité de rédaction s'est enrichi d'adhérents nouveaux qui souhaitent apporter un soutien concret à la publication d'informations qui vous intéressent sur la vie à Saint-Quay-Portrieux.
Il ne tient qu'à vous de voir se développer votre association pour s'enrichir de la diversité des centres d'intérêts de chacun.
Nous vous proposons, à l'occasion de votre passage cet été, de recruter chacun un nouveau membre (au moins). Les membres du Bureau vous fourniront des documents de présentation si nécessaire et vous trouverez dans ce numéro un bulletin d'adhésion.
Très bon séjour à chacune et chacun d'entre vous.

Dominique Blanc



Rubriques traitées

La vie de la commune
Communauté de communes
Elections
La vie du port
La vie des associations
La saga du Romeur (suite)
Faits et méfaits
Libres opinions
La vie de notre association

Association loi de 1901. Statuts déposés le 31 décembre 2002 - Adresse courrier: BP 32, 22410 Saint-Quay-Portrieux - Mail : as_amicale_st_quay@yahoo.fr
Président : Dominique Blanc (Dominiqueblanc73@hotmail.com - Vice-président : Louis Rolland (Louis.rolland@chu-brest.fr)
Secrétaire : Jean-Pierre Guth (alsajpg@aol.com) - Trésorier : Jean d'Herbécourt (Jdherbecourt@caichevreux.com)

La vie de la Commune

Echos du Conseil Municipal

Les budgets, comptes administratifs et autres réjouissances, sont habituellement votés au mois de mars/avril et le sujet sera développé dans le prochain bulletin. Nous pouvons cependant relever dès maintenant que pour la première fois depuis bien longtemps les taux d'imposition ont été augmentés malgré l'accroissement continu des recettes du casino.

Informations à destination des randonneurs

GR 34, « Chemin des Douaniers »
De nombreuses mises en sécurité ponctuelles ont été effectuées (déroctage, confortement de l'escalier de la comtesse, mur de la grève noire, etc.)
Le gros chantier proprement dit démarrera dès l'instant où les autorisations des différents services de l'Etat et les subventions auront été accordées. Néanmoins en cas de nécessité, pour raisons de sécurité, des interventions peuvent toujours être engagées après accord du Préfet.

Ile de la Comtesse
Des travaux de réhabilitation vont être effectués (débroussaillage, mise en sécurité des ouvrages en place, sécurisation des sentiers, ...) avec l'aide de la Société d'Horticulture du Goëlo et l'appui technique des services de la commune (Voir plus loin l'article sur la Société d'Horticulture).
La campagne de nettoyage verra disparaître toutes sortes de ronces, chardons et lierres envahissants en préservant bien évidemment toutes les espèces d'arbres et arbustes d'essences rares qui ont poussé sur le site, quelques arbustes de la région seront aussi replantés.
La mise en lumière de l'île est prévue mais présente de grosses contraintes techniques. Une évaluation est en cours.

Programme des festivités de l'été

L'office du tourisme met gratuitement à la disposition du public le document « Sortir en Sud Goëlo » qui détaille toutes les activités et festivités de la Communauté de Communes par ordre chronologique d'avril à octobre.
Nous vous proposons la sélection suivante :
-Stages d'aquarelle (sujet traité dans le bulletin N°2)
19 au 23 juillet
9 au 13 août
11 & 12 septembre
80□ par stage de quatre demi-journées
Renseignements et inscriptions à l'Office du Tourisme - Tel 02 96 70 40 64
-Visite du moulin St Michel : tous les jeudis de 14 à 17 heures
-Piscine de la communauté, espace aqualudique Goelys, saison estivale : aquagym à 5.50□/cours
de 45 minutes, les lundi, mardi, jeudi et vendredi dans des tranches d'horaire qui ne sont pas les
mêmes chaque jour
Cours de natation enfants 66□ les 10 leçons. Renseignements au 02 96 69 20 10
-1° août, dictée maritime à Binic
-8 août, vide-greniers dans les rues du vieux port

Création d'un site internet
Très professionnel le site www.saintquayportrieux.com permet de trouver un plan de la ville, les hébergements et lieux de détente de la commune et des environs proches, les festivités prévues, et mille aspects pratiques ou culturels de la vie à Saint-Quay-Portrieux. Quant au bulletin municipal, le maire a l'intention de le rendre accessible par internet à l'intention des résidences secondaires.

Communauté de Communes

Dans le bulletin N° 3 nous avons expliqué comment accéder légalement aux documents administratifs. La Communauté de Commune a pris l'initiative de faire et faire savoir que les documents administratifs de la Communauté de Communes étaient accessibles. La consultation est hebdomadaire, le vendredi de 14 h 30 à 17 heures ; des photocopies sont possibles à 0,18□ la feuille ; une étude est en cours pour les rendre consultables sur Internet. Nous comptons sur les adhérents pour porter la nouvelle et espérons que

l'exemple sera suivi par la commune de Saint-Quay-Portrieux.

La Communauté de Communes est responsable de l'aménagement de Kertugal, et a choisi le projet du cabinet Qualipark.

Elections

Elections cantonales (suite)
Au premier tour, il avait 6 candidats :
-Yvon Batard, maire de Binic, soutenu par l'UMP et l'UDF,
-Paul Meheust, retraité d'EDF GDF, présenté par le Parti Communiste,
-Loïc Raoult, maire de Plourhan, conseiller sortant, candidat du Parti Socialiste,
-François le Pivert, instituteur, présenté par le Parti des Travailleurs
-Yves Thoroval, préparateur technique, retraité, Lutte Ouvrière
-Monique Ferrer, kinésithérapeute, retraitée, Front National

Au premier tour Loïc Raoult devance Yvon Batard avec 47.4% des voix contre 33.6%.
Au deuxième tour Loïc Raoult est élu, ou plus exactement réélu Conseiller Général des Côtes d'Armor représentant le canton d'Etables-sur-Mer.

Pour les élections régionales, vous connaissez les résultats : ils ont été largement développés dans la presse nationale

La vie du port

Projet d'aire de carénage et de manutention au Port Es Leu

Ce projet s'inscrit dans le schéma départemental de la plaisance du Conseil Général, schéma qui n'est pas encore disponible, sauf à le demander à la Municipalité qui l'a nécessairement. L'appel d'offres est lancé et l'on n'en saura guère plus avant le dépouillement des propositions. Il semble toutefois que les pêcheurs soient peu favorables au projet pour la raison suivante : il existe une aire de carénage gratuite dans le port d'échouage. Pourquoi payer de 300 à 1000□ pour manutentionner des bateaux alors que la nature a offert aux Bretons le bénéfice d'un ascenseur gratuit sous forme de marées ? Il suffirait de créer un larmier tout autour de l'aire actuelle réalisée en pente, avec une pompe de relevage au point bas vers une, ou vers la, station d'épuration à créer.
Le plan de financement de ce projet de 2,6M□ envisage 15.8% par le FEDER, 24.7% par le Conseil Général pour la plaisance seulement, 20% autres par le Conseil Général, 9.2% par la CCI, 10.3% par la Commune, et le reste à trouver auprès du Syndicat Mixte (qui inclut la Commune). Mais après les investissements lourds qui viennent d'être engagés au Légué, CG et CCI seront-ils prêts à s'engager autant, et la Commune ne devra-t-elle pas s'impliquer d'avantage ?

La vie des associations

Association des Amis de La Closerie:
Situé rue Pierre Loti, à Saint-Quay-Portrieux, le Lycée Professionnel Hôtelier de Saint-Quay-Portrieux « La Closerie », propose des formations qualifiantes et des formations diplômantes, niveau CAP, BEP, et Bac professionnel, qui concernent :
-les métiers de la restauration et de l'hôtellerie,
-les métiers de la restauration collective,
-les métiers de l'alimentation,
-la spécialisation professionnelle (CAP pâtissier, glacier, chocolatier, confiseur, employé traiteur).
Les élèves ont des périodes d'application en entreprise. Ils sont internes (190), demi-pensionnaires ou externes logés en ville (100). L'établissement est adhérent au GRETA de Saint-Brieuc pour la formation continue et propose des formations complémentaires aux études initiales.
Une association a été créée en 1996, dite « Association des Amis de La Closerie » qui a pour but :
-de réunir les clients du restaurant d'application du lycée,
-de regrouper les partenaires : entreprises, associations, lycée,
-de rassembler les anciens élèves du lycée.

En effet, pendant les périodes scolaires, le restaurant d'application du lycée est ouvert au public et aux membres de l'association des amis de La Closerie pour le repas de midi, du mardi au vendredi, et le jeudi soir est préparé un dîner à thème.
Les prix sont modiques, de 12□ à 15□ sans le vin. Les mets sont confectionnés le jour même par les élèves ; le service est assuré par eux sous la surveillance de leurs

enseignants, et ce dans un cadre agréable qui laisse admirer les îles de Saint-Quay ! Il faut réserver ou, au minimum, téléphoner le matin même.
De même, le vendredi entre 13h et 15h30, on peut se procurer les préparations traiteur, desserts, confiseries et viennoiseries, fabriqués par les élèves, et ce toujours à des tarifs très intéressants.
Au moment des fêtes (Noël, Epiphanie, Pâques), on peut trouver les spécialités adaptées aux circonstances (bûches, desserts glacés, galettes des rois, chocolats).

Pour trouver l'endroit, se garer dans le parking à l'arrière du lycée, longer l'allée piétonne et entrer par la première porte qui donne sur un couloir où se passe la vente. La responsable des travaux, Madame Boutillon, est là pour vous accueillir, répondre à vos questions et prendre éventuellement des commandes. Le bénéfice des ventes permet d'enrichir la gamme des produits avec lesquels les élèves travaillent et fabriquent.
Voilà qui devrait intéresser nos adhérents qui sont de plus en plus souvent là en dehors des vacances scolaires : un repas au restaurant avec service à l'anglaise, nappe blanche et mets soignés, ou un traiteur le vendredi pour leur permettre d'accueillir agréablement leurs enfants ou leurs amis pour le week-end.

Association « Mieux Vivre à Saint-Quay-Portrieux »

Cette association avait été créée au moment de la mise sur rail du projet Pierre et Vacances au Romeur. Elle avait, dans un premier temps, presque exclusivement milité pour soutenir ce projet (voir les bulletins 1 & 2). Elle s'est sabordée par une décision prise à l'unanimité des votants moins une abstention lors de son Assemblée Extraordinaire du 26 février 2004 à la suite des démissions enregistrées et de l'absence de candidatures. Ses actifs ont été distribués entre la SNSM et une association de lutte contre le cancer.

Tennis Club Quinocéen

Dans le bulletin N°2 nous avons évoqué les turpitudes du Tennis Club Quinocéen et la décision de son comité de prononcer sa liquidation à la suite de la « gestion calamiteuse d'un précédent président solitaire ». Nous avions laissé entendre dans le dernier bulletin la liquidation de l'Association du Tennis Club de Saint-Quay-Portrieux. C'est maintenant chose faite.
En conséquence l'accès aux cours se réalise en liaison directe avec le représentant de la Municipalité à l'aide d'une carte à puces qu'il convient d'utiliser pour les réservations. Le cours couvert est utilisable depuis le début de l'hiver. Une nouvelle association a été crée avec un nouveau Conseil et un nouveau Bureau. L'animation tennistique pourrait donc reprendre cet été ainsi que diverses compétitions amicales et officielles.

Société d'Horticulture

Dans les bulletins précédents nous avons commencé à vous présenter des associations qui ont vocation à concerner les résidents et amis de Saint-Quay-Portrieux et voudrions poursuivre dans cette voie en vous présentant la « Société d'Horticulture de la Côte du Goëlo ».

Fondée en 1998 par Monsieur Georges Soubeyrand la Société d'Horticulture de la Côte du Goëlo a son siège à Saint-Quay-Portrieux et est membre officiel de la Société Nationale d'Horticulture Française (SNHF)
Son bureau est composé de :
Monsieur Soubeyrand, de Saint-Quay-Portrieux, Président,
Madame Hanshaw, d'Etables-sur-Mer, Vice-Présidente
Monsieur Richard, Secrétaire
Monsieur Doualan, Trésorier.
Elle comporte à ce jour 163 membres répartis sur 19 communes, 60% d'entre eux résidant à Saint-Quay-Portrieux. Nous avons interviewé M Soubeyrand.

La création de cette association par son président fondateur n'était pas programmée lorsqu'il s'est installé, il y a 7 ans, à Saint-Quay-Portrieux. Son passé de professionnel de l'horticulture et sa fonction de Secrétaire Général de la Société Nationale d'Horticulture de France l'a tout naturellement impliqué dans les concours de fleurissement et dans d'autres activités du même type sur la commune. Ainsi, en conversant avec les élus et d'autres personnes, a-t-il été encouragé à créer cette association.
Tout d'abord les objectifs de l'association sont de faire se rencontrer les personnes qui s'intéressent aux plantes et aux jardins, que ce soient des purs néophytes ou des spécialistes, pour qu'ils se connaissent et échangent du savoir faire et des trucs de métier. A plusieurs l'intérêt des activités croît.

De banales visites ouvertes à tous deviennent alors des visites documentées et personnalisées. Par exemple avoir accès à un jardin remarquable est une chose, voir des propriétaires qui y consacrent des heures de leur temps en est une autre. Faire venir des conférenciers n'est pas possible aux particuliers. En outre l'association organise des voyages à l'étranger : l'association en a déjà réussi quatre dont trois entièrement par ses propres soins et un avec l'aide d'un tour opérateur. Elle se targue d'être la seule association bretonne à avoir monté de telles opérations, ce qui lui confère renommée et crédibilité.
L'association organise une activité par mois, ce qui représente par exemple sur une année:
-deux bourses d'échanges de plantes, fleurs, boutures, graines etc,
-des conférences par des orateurs invités,
-deux démonstrations pratiques comme la taille des rosiers, le rempotage etc,
-des sorties, en particulier visite de jardins reconnus, publics ou particuliers, visite à l'exposition nationale de Courson, visite des floralies de Nantes.

La grosse affaire fut l'organisation de la fête des « plantes venues d'ailleurs » qui a eu lieu les 26 et 27 juin 2004. Au début l'idée était d'organiser un marché de plantes exotiques comme il en existe dans d'autres endroits, avec une volonté de ne pas tomber dans le même créneau calendaire et de faire quelque chose de différent. Un producteur de plantes a suggéré la formule actuelle : dans l'histoire du « végétal » la plupart des fleurs et plantes sont venues d'ailleurs, et par la mer. C'est ainsi que cette fête a trouvé son originalité; elle donne chaque année un coup de projecteur sur un thème : la Réunion en 2003, la Louisiane aux temps des Français sur le thème du Magnolia en 2004.
Les services techniques de la ville ont été mis à contribution et cet événement a mobilisé une quarantaine d'adhérents, tous volontaires. Le thème « venues d'ailleurs » justifie, et est le prétexte, à la mise en situation de vieux gréements grâce à l'infrastructure portuaire et à l'accès maritime de la ville. Cette fête a trouvé son créneau et est maintenant reconnue puisqu'elle a, depuis, reçu le parrainage de la SNHF. Et même si certaines personnes n'y ont vu qu'un marché aux fleurs exotiques et originales, la Société Horticole insiste pour dire que cette fête est bien plus que cela puisque la manifestation rassemblait cette année une soixantaine d'exposants et comportait, en marge du marché,
-une exposition sur Audubon et son œuvre,
-un stand sur la Louisiane avec des figurants et de fort beaux costumes d'époque,
-de la restauration typique de la Louisiane,
-des concerts de musique Cajun,
-un dîner avec chants de marins,
-des conférences par des représentants des écoles d'horticulture du département.
L'association a reçu pour cet événement 4000€ de subventions de la part de la Commune, 6000 de la part de la Communauté de Communes et 6000 du Conseil Général. De plus la Commune a fourni de l'aide sous forme d'installation de tentes, de barrières etc.

La deuxième grosse affaire de l'association est la mise en valeur de l'Ile de la Comtesse.
Elle part d'un constat : l'île de la comtesse est protégée par la Loi Littoral et est un espace sensible. Par ailleurs l'endroit est intéressant, il a une histoire horticole puisqu'un jardin y fut implanté entre les murs que l'on peut voir encore, il se dégrade et est à l'abandon.
La Municipalité a entendu le message et soutient le travail de l'association. Dans un premier temps il s'agit de réduire la brousse devenue inextricable et sans intérêt, de supprimer le lierre destructeur, d'arrêter la dégradation, d'éviter que les murs ne s'écroulent, de prendre des mesures de protection aux endroits où la circulation est dangereuse, et d'assurer la mise en sécurité du site car il semble incroyable à l'association qu'il n'y ait pas encore eu d'accident en certains endroits (puits et murs peu sûrs, falaise...). Ensuite sont prévues quelques plantations, mais limitées par la Préfecture (Direction Régionale de l'Environnement) qui a le pouvoir de contrôler ce qui peut se faire ou pas en de tels endroits sensibles. Pas question par exemple d'en faire un jardin public, mais simplement de pouvoir y circuler en sécurité, de s'y asseoir, ou d'y organiser de petites manifestations associatives. Bref d'en faire un endroit de vie devenu accessible à ceux qui y avaient renoncé.
L'association a commencé ses interventions, comme on pouvait le lire dans Ouest-France le 27 mai, par le nettoyage des accès, la mise en valeur des tamaris, l'arrachage du lierre des murs, toutes choses dont le Maire s'est félicité, envisageant en outre de tirer une ligne électrique pour permettre l'éclairage.

Monsieur Soubeyrand précise que par la suite viendront la mise en sécurité par des maçonneries appropriées, la pose d'une signalétique et celle de quelques bancs.
L'accès via la plage dite du « lapin mort » sera inchangé et certaines fêtes se feront comme au bon vieux temps, pour ceux qui s'en souviennent, quand aux grandes marées hautes l'île est entourée d'eau ...mais tant pis pour les amoureux, pas dans l'obscurité car le Maire souhaite qu'elle soit illuminée de façon à être mieux mise en valeur la nuit et à permettre des manifestations nocturnes en toute sécurité.
Monsieur Soubeyrand connaît l'historique de l'île et, en particulier, relève qu'elle a été achetée en 1975 à Monsieur Henri Verhille qui l'avait lui-même achetée justement pour la garder dans son état naturel, préserver le site, et éviter qu'un casino n'y soit construit.

La saga du Romeur (suite)

Il se disait de bouche à oreille cet hiver que le projet de construction d'un ensemble immobilier par Pierre et Vacances dans la zone du Romeur (voir les bulletins N°1 & 2) était terminé. Dans l'esprit de ceux qui rapportaient cette nouvelle cela signifiait que le droit avait été dit et que l'opération n'aurait pas lieu.
Renseignements pris auprès de l'association Vivarmor et d'autres (mais non confirmés auprès de la Municipalité, faute de temps), la situation serait la suivante :
La procédure contre le plan d'occupation des sols auprès du Tribunal Administratif est close depuis le 8 juin. La décision du tribunal aurait pu intervenir vers la fin juin. Donc à ce jour rien n'est changé, la procédure n'est annulée par aucune des parties, chacune a déposé ses « dires » et le tribunal n'a pas encore statué.
La procédure contre le permis de construire suit son cours: il n'y a donc là rien de neuf non plus.
La question qui reste alors concerne Pierre et Vacances : cette société aurait elle renoncé ? Rien ne le corrobore et on ne voit pas pourquoi Pierre et Vacances n'attendrait pas les décisions du tribunal avant de confirmer son projet ou de l'abandonner ; cela ne lui coûte rien, la bande côtière est tellement convoitée par les promoteurs qu'il serait incohérent de sa part de renoncer « par avance ».
Pierre et Vacances serait également derrière un projet du même genre à la Rognouse à Binic, près du Centre Départemental de Voile (Rappelez-vous, il y était question de thalassothérapie : Binic en rêvait tout comme Saint-Quay-Portrieux !). On parle également d'un projet de Pierre et Vacances au Val André....

Faits et méfaits

Ouest France du 4mai et la Presse d'Armor du 18 mai rapportaient un jugement du tribunal correctionnel de St Brieuc à peu près en ces termes :
« Tu sais comment ça va se finir : on va te tuer et te couler dans le béton. » Ce type d'insultes, le président d'une association de défense de l'environnement de Saint-Quay-Portrieux en avait reçu une bonne cinquantaine en un peu plus d'une semaine. Toutes venaient d'un homme âgé de 58 ans qui avait des vues sur un terrain qui semblait intéresser particulièrement un promoteur immobilier. L'homme, qui avait reconnu les menaces, a comparu devant le tribunal et a été condamné à 3 mois avec sursis.
Après investigation, il semble que l'association visée soit Vivarmor (voir bulletins N° 1 & 2) et que l'homme en question, de la région parisienne, soit un intermédiaire chargé de faire du repérage de terrains et d'affaires immobilières pour le bénéfice de promoteurs et d'investisseurs. Il aurait eu un rôle déterminant dans la mise en relation de Pierre et Vacances avec les élus de Saint-Quay-Portrieux puis aurait été écarté et ainsi privé des retours qu'il escomptait au moment de négocier certains achats de terrains. Fragilisé par des problèmes familiaux (c'est ce qui expliquerait la clémence du jugement), il aurait « disjoncté » et s'en serait pris au président de cette association, le rendant co-responsable de l'échec. Y a t'il un rapprochement à faire entre cet événement et la cessation d'existence de l'association « Mieux Vivre à Saint-Quay-Portrieux », association de circonstance destinée à soutenir le projet Pierre et Vacances ? Nous n'en avons pas eu confirmation.

Libres opinions

Histoire de « Mérules »

A Noël 2003, j'ai contacté un peintre de Saint-Quay-Portrieux pour réaliser des travaux dans ma maison.
Après avoir accepté le devis et versé 30% du montant du devis (comme il était convenu), cet artisan commence les travaux début février.
Deux jours après, cette personne me téléphone pour m'annoncer qu'il arrêtait le chantier. En effet, les pièces dans lesquelles ils œuvraient étaient infectées de mérules *.
Il fait alors venir tous ses confrères et convoque une entreprise spécialisée dans le traitement des champignons. Le devis est de 15000□.
Très inquiète et sceptique quant à la valeur du devis, je me rends sur les lieux avec un expert et des professionnels du bâtiment pour constater les dégâts. Il s'avère, finalement, que ce champignon avait bien infecté les lieux mais qu'il était ou est très sec et donc inoffensif depuis de nombreuses années.
Depuis, l'artisan contacté initialement refuse de me rembourser. Quant à l'entreprise « Solution Traitement » de la région de Guingamp, elle me paraît peu crédible !

* Mérule : champignon basidiomycète de consistance molle, poussant sur les bois ouvrés et provocant la pourriture.

Janine Guellec-Heurtel

Complément technique : point de vue d'expert

A la suite de ce courrier, un de nos adhérents, Alain Granjon, expert judiciaire forestier et en bois au près de la cour d'appel de Caen qui a déjà eu à établir des diagnostics dans des maisons de Saint-Quay-Portrieux, traitées et cependant attaquées récemment par la mérule, nous a fait parvenir la note suivante. Il se veut rassurant. Tout est dans la prévention. En cas d'attaque active de mérule (présence de filaments-cordonnets humides), il convient d'agir très rapidement et chaque cas est un cas d'espèce.

« La plupart des pourritures que l'on peut observer dans des bâtiments de nos régions sont de type cubique et sont causées par des champignons lignivores; tous les bois peuvent être affectés, mais principalement les résineux.
Le plus fréquent des champignons est la **mérule** ou champignon des maisons, au nom scientifique de Merulius Lacrymans, ou Gyrophana Lacrymans (qui pleure). Elle existe à l'état spontané pratiquement partout, sa dispersion par ses spores étant considérable. L'apparition de la mérule, ou plutôt son développement, nécessite un point constamment humide à partir duquel elle va proliférer, ceci étant favorisé par l'obscurité. Les conditions optimales de sa prolifération se situent entre 20 et 24° et lorsque la teneur en humidité du bois est supérieure à 22 %. La température des maisons chauffées est donc des plus favorable à son développement rapide. Celui-ci se fait par des filaments mycéliens très fins, invisibles à l'œil nu, pouvant former des cordonnets blanchâtres, eux bien visibles. Ces filaments mycéliens sont capables de s'insinuer dans la maçonnerie, de la détruire et de transporter l'eau sur de grandes distances.
La destruction du bois amène à une dessiccation complète, tout comme s'il était passé au four pour donner du charbon de bois. Le bois attaqué prend une couleur brun foncé et des fendillements apparaissent dans l'axe des fibres du bois et perpendiculairement à celles-ci, d'où le nom de "pourriture cubique". Le bois est détruit, il perd toute résistance et ses qualités technologiques; en fait le bois est digéré par la mérule. Noter que la mérule attaque non seulement le bois, mais également tout matériel ou produit contenant de la cellulose (tapisserie, bibliothèque etc.).

« A titre d'exemple et pour mieux faire comprendre le danger que représente la mérule: accidentellement, dans une maison saine, sur un parquet en pin sur lambourdes posées sur une forme en béton, au rez-de-chaussée d'une maison correctement entretenue, survient une inondation fortuite sur quelques mètres carrés. L'eau de surface a été épongée dans les meilleurs délais, mais un peu d'eau s'est infiltrée par les rainures du parquet jusque dans le béton. Dans les poussières des rainures se trouvent des spores de mérule desséchés (vitalité: dix ans); ces spores vont entrer en activité à l'intérieur des vaisseaux du bois, puis les filaments mycéliens vont courir sur le bois, l'attaquer largement et très rapidement. De là ils vont traverser béton, cloisons et murs et trouver un point d'eau permanent, dans le sol par exemple. Dès ce moment les bois, même

secs vont être attaqués et le champignon va entrer dans sa forme luxuriante.

« Autres exemples :
- un fût en bois contenant un liquide aqueux est peint extérieurement; la "transpiration" du tonneau ne se faisant plus, celui-ci est détruit très rapidement par la pourriture.
- un parquet en bois, en rez-de-chaussée, au-dessus d'un vide sanitaire mal ventilé. Sur ce parquet en parfait état est placé, de mur à mur, un tapis revêtement genre bulgomme; la ventilation ne se faisant plus, l'humidité remonte dans les murs, la mérule se développe, en quelques mois planches, parquet et cimaise peuvent être détruits. »

« Pour prévenir ou lutter contre la mérule, il est nécessaire de :
- supprimer les points d'humidité, pour garder le bois à une siccité inférieure à 22 %,
- ventiler,
- maintenir une certaine luminosité,
- maintenir la température au-dessous de 17-18 °C dans les pièces et l'ensemble des bâtiments non habités.
Il suffira que la source d'approvisionnement en eau soit définitivement tarie pour que l'attaque cesse totalement, mais gare à une reprise d'humidité constante !

« Il est fréquent de diagnostiquer des attaques de mérule aux abords de :
- toitures défaillantes, dans les combles difficilement visitables et trop bien isolés,
- descentes d'eau de toitures,
- murs poreux insuffisamment éclairés,
- salles d'eau ou W-C : près de toute canalisation d'écoulement d'eau,
- sous-sols, par mauvaise ventilation et drainage insuffisant,
- enfin au niveau des boiseries, en particulier lorsque les trous d'évacuation de l'eau de condensation (parfois considérable) sur les fenêtres ne sont pas régulièrement dégagés, des insectes ayant tendance à habiter ces trous et à les boucher.
Il est à noter qu'une attaque de mérule sur des boiseries en chêne permettra à la vrillette (insecte lignivore) d'attaquer également ce même bois, ce qui n'est pas usuel sans attaque primaire de la mérule.

« Aucun traitement n'est accessible pour la préservation courante des bois mis en œuvre. Il n'y a pas de traitement curatif, excepté pour les bois très peu atteints.
Il faut retenir que les traitements systématiques et d'ampleur proposés par les entreprises peuvent entraîner plus de gène et de dégâts que l'on ne le pense a priori : odeur parfois persistante de longs mois (avec risques de troubles respiratoires) et fréquemment écoulement des excédents de produit injectés affectant plâtres, maçonnerie, peintures, tapisseries et parfois troubles dans les installations électriques encastrées!
Cependant des traitements ponctuels sur les bois mis en place peuvent être effectués par simple badigeonnage et surtout aucun bois non-traité au xylophène ne devra être mis en place (lutte contre vrillettes et capricorne.)
Un traitement des bois et bâtis qui ont eu à subir la mérule, peut être effectué par passage à la flamme d'une lampe à souder ou d'un chalumeau, afin de brûler le mycélium; ceci plus pour une tranquillité d'esprit que pour un résultat total, étant donnée la faculté de dispersion des spores de la mérule. Mais attention au risque d'incendie qui est pire…! »

Alain Granjon

Vie de notre association

Assemblée Générale

Le 17/4/2004 l'assemblée générale ordinaire de l'association s'est tenue à Saint-Quay-Portrieux. Nous sommes maintenant 70 adhérents dont 43 étaient représentés ce jour là. La présentation des comptes a été l'occasion de rappeler qu'aucun salaire ou rémunération n'a été versée depuis la date de création de l'association (31/12/2002) qui fonctionne sur le principe du bénévolat. Parmi les nombreux sujets évoqués nous retiendrons les relations très ouvertes avec la Municipalité, l'objectif de produire 3 bulletins par an, la création prochaine d'un listing de nos membres qui leur sera réservé.

Réunion d'information

Comme cela avait été le cas l'an dernier, une réunion d'information sera organisée pour tous les membres de l'association ou tous ceux qu'elle est susceptible d'intéresser. Cette réunion est prévue le **samedi 7 août à 11 heures** dans la salle des associations aux Mimosas, rue des Ecoles.

Bulletin d'adhésion

Pour aider chacun d'entre nous à tenir l'objectif proposé dans son éditorial par le Président, voici un bulletin d'inscription à faire remplir par les nouveaux adhérents.